

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 30 juin 2015 à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 27 mai 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **23** Nbre de voix délibératives : **31**
Nbre de membres présents sans voix délibératives : **1**

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE : Martine PUBLIE

CHASELAY : Jean-Marc NOTTIN

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Jean-Michel CARON à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Marc GRIVEL.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

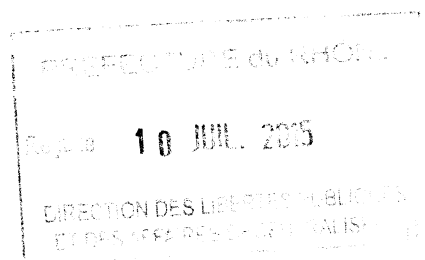
Promesse de vente au profit de l'APRR d'une emprise de 817 m² à détacher de la parcelle cadastrée E-695 - Commune de Limonest

Le SMMO a été contacté il y a quelques mois par un bureau d'étude chargé des négociations foncières, pour le compte de l'APRR (**AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE**), agissant pour le compte de l'Etat dans le cadre de la concession qui lui a été octroyée en tant que maître d'ouvrage des travaux de construction et d'aménagement de la liaison autoroutière entre l'Autoroute A 89 (Commune de LA TOUR DE SALVAGNY) et l'Autoroute A6 (Commune de LIMONEST).

Le projet de liaison autoroutière A89/A6, qui a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral daté du 1^{er} avril 2015, nécessite des acquisitions foncières.

Pour les besoins de ce projet, la Société APRR a fait une proposition d'acquisition d'une partie de terrain propriété du SMMO pour réaliser des merlons anti-bruit. Cette partie de terrain est à détacher de la parcelle E695 située Lieu-dit Mathias sud. Le tènement concerné par l'acquisition représente une surface de 817 m².

Le prix du tènement a été évalué à **3 801 € (TROIS MILLE HUIT CENT UN EUROS)**, toutes indemnités comprises et confondues, incluant toutes indemnités de remploi, ou autres, dues en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.



Parcelle	Lieudit	Nature	Surface d'emprise (m ²)	Prix/m ²	Indemnité principale
E 695	Mathias Sud	Terre	817	1,10 € (*)	898,70 €

Indemnité de emploi (5 %)	44,93€
---------------------------	--------

Valeur du peuplement forestier (**)	2857,00€
-------------------------------------	----------

Montant total des indemnités	3800,63€
------------------------------	----------

TOTAL arrondi à	3801,00€
------------------------	-----------------

(*) Conformément à l'évaluation rendue par France Domaine
(**) Conformément au rapport effectué par l'expert forestier

Le conseil syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer les actes et tous documents nécessaires à la cession au profit de La Société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (APRR), réalisant l'acquisition au nom et pour le compte de l'ETAT, d'une partie de 817 m2 de la parcelle E 695 situé Lieu-dit Mathias sud sur la commune de Limonest.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

